

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **102 (1966)**

Heft 31

PDF erstellt am: **21.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

396

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

éducateur

et bulletin corporatif

Avec les réglottes Cuisenaire, un souffle nouveau est entré dans nos classes, et cela quoi qu'on puisse dire de la valeur intrinsèque de la méthode. Les yeux pétillants de ces gosses n'en sont-ils pas le radieux témoignage ? Lire à ce propos l'article de B. Beauverd, en page 555 du présent numéro.

(Photo Ed. Curchod, Vevey)



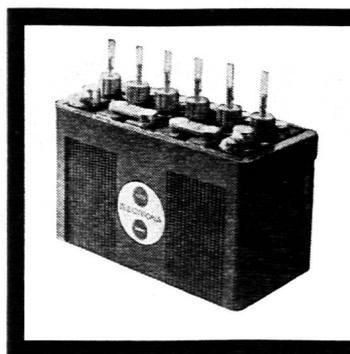
Pour vos laboratoires

une batterie de confiance

ELECTRONA DURAL

à plaques tubulaires
doubles

la batterie
moderne de
construction
plus robuste,
de long service
et de meilleur
rendement, mais
de volume et de
poids minimes
4 années de
garantie



Demandez notre
documentation !

ELECTRONA S. A.
Fabrique d'accumulateurs
2017 BOUDRY NE
Tél. (038) 6 42 46



Centre d'enseignement professionnel du Nord vaudois Yverdon

Inscriptions à l'Ecole des métiers
pour le printemps 1967

L'Ecole des métiers forme les jeunes gens, à partir de 15 ans révolus, pendant 4 ans, dans les professions de mécanicien et mécanicien-électricien, avec d'excellentes bases en électronique.

Après 3 ans, les élèves spécialement doués peuvent entrer au technicum.

L'inscription pour la nouvelle année scolaire, débutant le 10 avril 1967, doit se faire sur formule ad hoc délivrée par la direction.

Délai d'inscription : 31.10.1966

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès du secrétariat, Tél. : (024) 2 71 21.

La direction

15 000 écoliers de la ville de Berne écrivent avec une plume à réservoir ALPHA

Aucune marque de plumes à réservoir ne dispose d'autant de références officielles que la marque suisse ALPHA.

De nombreux spécialistes de l'enseignement de l'écriture en Suisse ont fait des essais avec la plume à réservoir ALPHA. Les résultats ont toujours été de la meilleure qualité.



Notre plus grande référence

Notre plus grande référence reste bien entendu la ville de Berne puisqu'elle a commandé environ 15 000 plumes à réservoir ALPHA de 1964 à 1966.

La liste des communes

Nous envoyons volontiers la liste des communes qui utilisent avec satisfaction les plumes à réservoir ALPHA.

En vente dans les papeteries

Fabrique ALPHA S.A. Case postale 1000 Lausanne

comité central

12^e Semaine pédagogique internationale Trogen, 16-24 juillet 1966

Sous la présidence de nos collègues Paul Binkert, rédacteur du « Lehrerzeitung » et Ulrich Bühler, de Kreuzlingen, la traditionnelle Semaine pédagogique a accueilli une soixantaine de collègues venus de divers pays d'Europe. Thème général : l'éducation et les exigences de la société actuelle. Sur ce thème vaste et complexe, nous avons entendu des hommes politiques, des écrivains, des journalistes, des sociologues, sans compter la part active que chacun prit aux divers entretiens. Innovation intéressante, une journée fut consacrée aux études de textes et aux travaux manuels. Comme chaque année à Trogen, le chant occupe une place importante dans la « Tagung » : infatigable, Ernest Klug a animé des heures charmantes, et a conduit l'étude, en chœur mixte, d'une œuvre récente de William Lesnit, « Sur le Pont d'Avignon », habile variation sur le thème bien connu.

Il appartenait à M. Arthur Bill, directeur du Village Pestalozzi, de nous rappeler le sens de l'œuvre éducative qui depuis 20 ans se poursuit à Trogen. Plusieurs centaines d'enfants déshérités ont bénéficié de la chaude atmosphère familiale des diverses maisons qui composent le village. Mieux encore, par les contacts entre les enfants de différentes nationalités, on s'efforce de promouvoir et de développer des sentiments d'estime réciproque, base d'une véritable compréhension internationale.

Il n'est certes pas facile d'évoquer en quelques instants l'œuvre gigantesque de Teilhard de Chardin. Notre collègue Dr Wolf Wirz s'y attacha avec succès, tirant des œuvres de l'éminent penseur de nouvelles raisons d'espérer et d'agir. L'homme, non pas, comme il s'est longtemps cru, centre statique du monde, mais élément actif d'une évolution dans laquelle il conserve sa pleine responsabilité. Tout au cours de la semaine, des groupes d'études s'attachèrent avec un intérêt renouvelé à cette étude captivante.

L'étude des institutions politiques d'un pays, et la tâche de l'école en vue de les rendre familières aux jeunes, tel était le thème de l'exposé du professeur R. Sattler, de l'Institut pédagogique de Sarrebruck. Comment intéresser la jeunesse à la vie publique, com-

ment la rendre consciente de ses responsabilités dans un Etat démocratique, telles doivent être les préoccupations des éducateurs, de l'école primaire à l'université.

Pour Israël, dont le professeur David Kaelter nous parla avec passion, le problème est particulièrement important, puisqu'il s'agit d'un Etat jeune, formé d'éléments très disparates, fréquemment menacé dans son existence, et qui doit absolument inculquer à sa jeunesse le sens du sacrifice. Comme directeur d'un centre de rééducation, M. David Kaelter fit part d'expériences intéressantes.

M. Richard Reich, rédacteur à la « N.Z.Z. » apportait sur le thème de « L'école et l'opinion politique » des vues personnelles, fruits des recherches d'un homme sincèrement préoccupé par la désaffection grandissante de toute une jeunesse à l'égard des problèmes de la vie publique. Il n'est pas de démocratie véritable sans la participation active de tous. La discussion qui suivit porta, on s'en doute bien, sur l'engagement politique personnel du maître, et sur l'objectivité indispensable. De toutes façons, la démocratie implique un dialogue loyal, qui doit dépasser les fanatismes et les partis pris.

A ce sujet, notre collègue Werner Hörler, directeur de la « Werkjahr » de Saint-Gall, sut bien montrer dans quelle mesure la classe elle-même peut constituer un milieu social fortement structuré, créant et appliquant sa législation interne, prenant des décisions, fixant des sanctions — naturellement sous l'autorité du maître. Hörler rappelle que, au sortir de la première enfance, après la famille, c'est l'école qui fournit à l'enfant sa première image du monde organisé. Il importe qu'elle lui procure la vision d'un monde harmonieux, où chacun accepte des responsabilités, mais aussi où il ait son mot à dire, où les opinions peuvent s'exprimer. Prenons garde, conclut Hörler, qui a fait d'intéressantes expériences de « self-government », de ne pas donner à nos élèves l'image de la dictature, du pouvoir absolu que nous refusons sur le plan national.

L'écrivain bernois Erwin Heimann, de Heiligenschwendi, exprima ses préoccupations relatives au noir pessimisme de la littérature contemporaine. Si dans le passé la chanson de geste, les écrits sacrés, les récits épiques, les légendes, le théâtre populaire, ont contribué à former les âmes et les consciences, que peut-il résulter de bon des fadaises et des bassesses dont se nourrissent de nombreux jeunes ? Cri d'alarme qui suscita une abondante discussion entre ceux qui font confiance aux jeunes, et laissent lire « n'importe quoi » — et les partisans d'un contrôle de la part des parents. Il n'est certes pas douteux, nous en avons des exemples quotidiens, que certaines lectures incitent une jeunesse déjà mal protégée à des expériences dangereuses.

Mme Jacqueline Boës, directrice de l'Ecole expérimentale de Vanves (France) parla de l'école à mi-temps, conçue par le Dr Fourestier. Réserver les activités intellectuelles à la matinée, les après-midi aux exercices sportifs, à la natation, à la rythmique. Entre deux une sieste contrôlée. Résultats encourageants, augmentation sensible de poids et de taille, meilleure attention, classes plus paisibles... un vrai paradis ! Qu'attendons-nous pour instaurer le mi-temps pédagogique ?

Plusieurs collègues nous ont exposé tel ou tel problème scolaire en particulier à leur pays. M. Armand Veillon, président SPR, a fait part de remarques per-

éducateur

Rédacteurs responsables :

Bulletin: G. WILLEMIN, Case post. 3, 1200 Genève-Cornavin, tél. (022) 33 49 66

Educateur: J.-P. ROCHAT, Direction des écoles primaires, 1820 Montreux, tél. (021) 62 36 11

Administration, abonnements et annonces :

IMPRIMERIE CORBAZ S. A., 1820, Montreux,
Avenue des Planches 22, tél. (021) 62 47 62
Chèques postaux 18-379.

Prix de l'abonnement annuel :

SUISSE Fr. 20.- ; ÉTRANGER Fr. 24.-

tinentes sur l'enseignement des notions d'instruction civique, qui ne sauraient, estime-t-il, constituer à elles seules une préparation à la vie publique. Comme M. Werner Hörler, Armand Veillon estime que l'attitude de l'éducateur doit créer un climat de collaboration dans la classe. Même si l'on ne tient pas à instaurer des usages calqués sur les institutions politiques — votations, élections, règlements, fonctions — une atmosphère de confiance et le respect des opinions d'autrui déterminent une orientation d'esprit favorable.

L'Ecole européenne du Luxembourg groupe des enfants de plusieurs nationalités, et l'enseignement des langues y occupe une place prééminente. Mlle Frieda Blum parla avec enthousiasme des expériences qui se poursuivent dans cette institution résolument orientée vers une collaboration internationale efficace.

Au cours d'une journée consacrée à la visite des cours de travaux manuels et de réforme scolaire à Winterthour, quelques instants furent consacrés à une entrevue avec Walter Robert Corti, le créateur du Village Pestalozzi. Préoccupé par l'agressivité qui règne dans les rapport internationaux malgré les expériences douloureuses de deux terribles guerres, Walter Robert Corti a réuni dans la superbe maison Hans Reinhardt une volumineuse documentation — 22 000 ouvrages — qu'il destine à la création d'une « Académie » qui se

consacrerait à l'étude de la philosophie génétique. Rechercher, dans la littérature et dans l'histoire, les éléments fondamentaux du respect de la vie sous toutes ses formes, réunir des penseurs, des écrivains, des éducateurs pour prendre conscience de la fatale orientation d'une certaine politique, c'est certainement un projet généreux, dont Walter Robert Corti parle avec l'enthousiasme d'un apôtre. Cette entrevue nous a vivement impressionnés.

A Winterthour, nous allions, de salle en salle, rencontrer des collègues consacrant leurs vacances à l'acquisition de nouvelles techniques : nombres en couleurs, travaux manuels, dessins, vannerie, que de merveilles ! Et à l'aula de l'Ecole cantonale, une vibrante audition de chants populaires, une salle peu à peu gagnée par l'entrain des choristes, retrouvant le charme des chères mélodies populaires qu'on a raison de conserver.

N'allons pas conclure sans évoquer le charme toujours attachant du paisible pays d'Appenzell. Malgré la pluie et le froid, quelques excursions nous révélèrent des horizons verdoyants et des trésors folkloriques.

La Semaine pédagogique internationale de 1967 a été confiée à la Société pédagogique romande. Elle aura lieu vraisemblablement au Château de Villars-les-Moines.

A. P.

vaud

Secrétariat central SPV : Allinges 2, Lausanne. Téléphone (021) 27 65 59. Toute correspondance concernant le « Bulletin vaudois » doit être adressée pour le vendredi soir (huit jours avant parution) au bulletinier : J.-F. Ruffetta, Praz-Sort 4, 1030 Bussigny.

Compléments de salaire communaux

Depuis la parution, en février dernier, du tableau complet des compléments de salaire servis par les communes, nous avons eu connaissance des modifications suivantes. Nous vous invitons à en prendre bonne note.

Bussigny-près-Lausanne

	mariés	célibataires
Catégorie 1	720	400.—
Catégorie 2	960	600.—
Catégorie 3	1 200	800.—
Catégorie 4	1 440	1 000.—
Catégorie 5	1 680	1 200.—

Corseaux

Fr. 40.— par mois.

Crissier

Instituteurs et institutrices avec charges de famille
Fr. 1 600.— par an

Instituteurs et institutrices célibataires
Fr. 900.— par an

Allocations familiales Fr. 100.— par an et par enfant. Les institutrices mariées ne touchent pas d'allocations ; il en est de même pour le personnel célibataire ou marié habitant hors de la commune.

Réduction de 40% de l'indemnité pour le personnel au bénéfice d'un logement de service.

Lausanne

Instituteur marié, institutrices chargée de famille ou dont le mari est hors d'état de contribuer à l'entretien du ménage : Fr. 3 720.—

Personnel enseignant célibataire : Fr. 3 020.—

Poliez-le-Grand

2^e et 3^e année : Fr. 100.— par an

4^e et 5^e année : Fr. 200.— par an
etc.

20^e année et plus : Fr. 1 000.— par an.

Vinzel

La gratuité du logement est supprimée.

Section d'Echallens

Vendredi 16 septembre à 16 h., Hôtel de Ville Echallens : Etude des nouveaux statuts de notre section.

Mardi 20 septembre à 16 h., Bercher :

Gymnastique, puis broche *

Vendredi 30 septembre à 16 h., Hôtel de Ville, Echallens : Assemblée ordinaire d'automne.

* Broche : inscription jusqu'au lundi 19 septembre, 13 h., au N° (021) 81 12 66.

Atelier d'expression artistique

24, rue Curtat, Lausanne

Le cours pour enseignants ayant rencontré un grand succès lors du trimestre précédent, un nouveau cours débutera le samedi de 14 h. à 16 h. dès le 1^{er} octobre 1966.

Cours du soir éventuel.

Dessin, peinture, décoration, modelage, marionnettes, masques, papier et ses techniques, émaux et mosaïque.

Renseignements et inscriptions auprès de Marie Guex, Fauconnières 14, Lausanne, tél. 32 13 27 et Josée Audergon, Vallonnette 1, Lausanne, tél. 32 06 23.

Postes au concours

Les postes suivants sont au concours. Obligations et avantages légaux.

Les inscriptions doivent être adressées au Département de l'instruction publique et des cultes, service de l'enseignement primaire, place de la Cathédrale 6, 1005 Lausanne jusqu'au 21 septembre 1966, dernier délai.

Baulmes

Institutrice primaire.

Entrée en fonctions : 31 octobre 1966.

Epesses

Instituteur primaire.

Entrée en fonctions : fin octobre 1966.

Obligation d'habiter le village.

Lausanne

Instituteurs primaires.

Institutrices primaires.

Maitresses enfantines.

Maitresses de travaux à l'aiguille.

Entrée en fonctions : **10 avril 1967.**

En même temps qu'ils s'inscrivent au Département, les candidats informeront la Direction des écoles de leur postulation et lui adresseront leur curriculum vitae.

Préverenges

Entrée en fonctions : 31 octobre 1966.

Institutrice primaire.

Les candidates sont priées d'informer la Municipalité de Préverenges de leur postulation.

Puidoux

Instituteur primaire.

Entrée en fonctions : fin octobre 1966.

Savigny

Instituteur primaire au collège du Jorat.

Entrée en fonction : 1^{er} novembre 1966.

Appartement à disposition au collège.

Vevey

Instituteur primaire ou institutrice primaire.

Entrée en fonctions : 31 octobre 1966.

Les candidats sont priés d'informer la Direction des écoles primaires de leur postulation.

Jeux olympiques à Yverdon : la finale des 15 ans !

Cette manifestation sportive scolaire devient une tradition bien établie en terre vaudoise. Mieux ! elle s'étoffe et va revêtir cette année une allure toute nouvelle, digne des premières olympiades.

Nous rappelons, pour les non-initiés, que nous groupons, sur un stade du canton, les 100 meilleurs athlètes de 15 ans, sélection opérée par les examens de fin de scolarité.

Là, nos champions en herbe se livrent une lutte sans merci, lutte de purs amateurs non dopés qui réunit les

solides lurons d'OP et les distingués hellénistes de nos collèges.

Nous assisterons donc, le samedi matin 15 octobre, à Yverdon, au concours traditionnel où chaque participant est tenu de se mesurer aux six disciplines.

En innovation, nous allons opposer, l'après-midi, à chaque discipline, les concurrents ayant réalisé les six meilleures performances le matin. Cette manifestation sera rehaussée par le concours de nos meilleurs athlètes régionaux qui viendront conseiller et encourager leurs cadets. Ils nous gratifieront aussi d'une petite démonstration dans leur spécialité.

Signalons aussi que plusieurs personnalités vaudoises s'intéressant aux sports, et groupées en une association le « Panathlon », seront à Yverdon, fonctionneront comme experts et offriront des médailles aux champions.

Il vaut donc la peine de parler à nos élèves de ces jeux olympiques miniatures, de les inviter à suivre les exploits de leurs camarades, et de les inciter à être un jour l'un des 100 !

Le président AVMG : *J. Lienhard.*

† Jules Bernard

Le 26 août dernier, la mort, brutalement, emportait Jules Bernard. On sait ce que la musique lui doit, le feu qui l'animait pour elle, comment il la rendait populaire dans ses groupes du Bébé-Orchestre.

A Prilly, en lui rendant les derniers devoirs, Charles Bonifay rappela, au nom de la SPV et de ses camarades de classe, les traits de l'homme, du collègue, de l'ami que Jules Bernard fut pour beaucoup.

Jules Bernard était une personnalité hors-série. Revenu à l'Ecole normale, à l'âge de trente ans —, l'ayant quittée onze ans auparavant —, il devenait le camarade de jouvenceaux de dix-huit. Non seulement il sut aussitôt être jeune parmi les jeunes, mais il créa autour de lui l'unité qui nous manquait. Cet homme, qui reprenait ses études, qui entretenait une famille, qui gagnait sa vie en jouant dans un orchestre le soir, nous enchantait par sa bonhomie, par une certaine façon railleuse de jouer avec les difficultés et de se jouer d'elles.

Il blaguait, ironisait. Mais sous l'apparente légèreté se révéla peu à peu à nous sa vraie nature et ce qu'il faut bien appeler son âme, une âme solidement trempée. Sa débordante activité en a témoigné. Jules Bernard a connu les « hommes-loups », leurs travers, leurs petites et grandes « mochetés ». Il a dû s'en défendre souvent ; et sportif, comme il s'est bien défendu ! Pourtant, même lorsqu'il en avait été la victime, il savait trouver pour autrui des excuses, quelque justification. C'est que, revenu de tout, Jules Bernard retrouvait toujours dans l'homme l'enfant qu'il n'a jamais cessé d'aimer, qu'il n'avait jamais lui-même cessé d'être un peu.

G. A.

**DEPUIS 1891, TOUJOURS A
L'AVANT-GARDE DE LA MODE
FÉMININE ET MASCULINE**



neuchâtel

Revalorisation

Ainsi donc, comme on pouvait s'y attendre, le Grand Conseil neuchâtelois, dans sa session du 5^e septembre a renvoyé le projet du Conseil d'Etat à une commission de 15 membres. Le débat et l'adoption du projet auront lieu le 26 septembre. Tous les députés n'étaient pas persuadés de l'opportunité du renvoi, tant s'en faut, puisque celui-ci n'a été voté que par 46 voix contre 32. Il est à remarquer que tous les groupes politiques se sont montrés favorables à une révision de la loi, considérant que l'amélioration des traitements du personnel cantonal était une mesure pour le moins équitable. Relevons également que l'accent a été mis surtout sur la nécessité, pour s'attacher du personnel de qualité, de rétribuer les diverses fonctions à un taux supportant la comparaison avec les autres cantons.

La raison du renvoi ne tient donc pas tant au projet tel qu'il est présenté, mais plutôt aux incidences financières que cause le système de financement de la caisse de pensions.

Le problème de la répartition de la dépense entre communes et canton devra faire encore l'objet d'un accord.

Le fait que la revalorisation est sensiblement plus élevée pour les classes inférieures de l'échelle des traitements a également été relevé. Cette optique ne peut que nous réjouir, car pour une fois, le corps enseignant primaire ne fait pas figure de « parent pauvre ».

Il n'est certes pas inutile de retracer un bref historique de la revalorisation. Nous empruntons à « Service public » organe de la VPOD les données suivantes :

Le 21 juin 1965, le secrétariat fédératif porte à la connaissance du Conseil d'Etat que le Cartel cantonal VPOD a décidé d'étudier les bases d'une revalorisation des traitements, après en avoir reconnu l'urgence.

Le 13 décembre, le cartel se prononce sur les propositions à transmettre au Conseil d'Etat, non sans avoir procédé, au préalable, à une vaste enquête sur les traitements servis dans d'autres cantons.

Le 20 décembre, le mémoire du cartel accompagnant des propositions précises de nouvelles échelles et classifications des fonctions est adressé au Conseil d'Etat.

Le 22 février 1966, le Conseil d'Etat portait l'allocation de renchérissement de 15 à 20% sur la base de l'indice 226,8 points.

Le 14 mars, en réponse à la motion Verdon, M. Gaston Clottu précisait au Grand Conseil, que le Conseil d'Etat était acquis au principe de la revalorisation, et qu'il présentera des propositions pour une revalorisation entrant en vigueur le 1^{er} janvier 1967.

Entre le 20 avril et le 7 juillet se situent plusieurs entrevues avec les départements intéressés.

Le 11 juillet, les délégués des sections d'enseignants sont reçus par le chef du Département de l'instruction publique, accompagné du chef de l'Enseignement primaire et préprofessionnel, notre collègue R. Hugli, auteur du projet du gouvernement.

Le 12 juillet, les décisions du cartel relatives à la procédure et au projet gouvernemental sont communiquées au Conseil d'Etat.

Le 29 juillet, le Conseil d'Etat ratifie le texte de son rapport au Grand Conseil.

Le 5 septembre, le Grand Conseil renvoie le projet à une commission de 15 membres.

Le 26 septembre, le Grand Conseil prendra position sur le projet de revalorisation.

Les 15 et 16 octobre, en vertu de l'article de loi instituant le référendum financier obligatoire, le peuple neuchâtelois sera à son tour appelé à se prononcer.

On peut voir, en suivant la chronologie, que la procédure peut bien être qualifiée d'accélérée. C'est dire que nos organes syndicaux qui furent nos porte-parole n'ont pas chômé, même en temps de vacances.

Il est également à remarquer que ce sont les propositions précises du Cartel cantonal VPOD qui ont donné le branle, et permis l'établissement d'un projet définitif.

Nous aurons l'occasion de revenir sur la décision finale que prendra le Grand Conseil le 26 septembre, ainsi que sur la campagne qui préparera le vote populaire. Pour l'instant, il est important que nous soyons conscients, à quelque degré de l'échelle que nous appartenions, que le projet présente des améliorations substantielles, et que le vote du peuple dépend aussi de notre attitude.

G. B.

Course d'automne

Date : Mardi 11 octobre 1966.

Transport : en car.

Itinéraire : Le Locle ; La Chaux-de-Fonds ; Neuchâtel ; Morat ; Fribourg ; Romont ; Oron-le-Châtel (visite du château) ; Vevey : dîner (menu à Fr. 7.—). Visite de « Nestlé Alimenta S.A. » l'après-midi. Retour par Chexbres et Yverdon.

Prix : Fr. 21.— (car et entrée au château).

Renseignements auprès de W. Guyot, rue Georges-Perrenoud 40, 2400 Le Locle, qui enverra circulaire détaillée et bulletin d'inscription. Délai d'inscription : 30 septembre.

jura bernois

Au comité SPJ

Le comité SPJ s'est réuni avant et après les vacances sous la présidence de M. Marcel Farron, maître secondaire à Tavannes. Après avoir liquidé les affaires courantes, il a notamment fait parvenir à la commission des examens du brevet primaire une lettre lui faisant part de la résolution acceptée lors de l'assemblée des délégués de la SIB du 15 juin, à Berne, en vue de l'abrogation de l'article 4 du règlement du brevet d'en-

seignement primaire du 23.7.54. Mandaté par les enseignants jurassiens, le comité de la SPJ s'est permis d'insister auprès de la commission des examens du brevet primaire afin que cet article ne soit plus appliqué et que tout soit mis en œuvre en vue de son abrogation. Cet objet sera discuté dans une prochaine séance de la commission du brevet.

A la suite de l'acceptation par le peuple de la nouvelle loi sur la formation du corps enseignant, la DIP envisage, la création d'une commission appelée à met-

tre au point les détails des ordonnances et décrets d'application, notamment en ce qui concerne les articles 15 et 16. Une lettre a été adressé à M. Kohler, directeur du Département de l'instruction publique, pour lui demander que la SPJ puisse présenter une liste de membres. M. le Directeur de l'IP s'est montré favorable à cette requête et une liste de membres jurassiens a été dressée, qui comprend les directeurs des Ecoles normales et un délégué de chaque section SIB. Le secrétariat de la SIB a été tenu au courant de cette proposition.

Il a été fait rapport sur le Congrès de la SPR qui a eu lieu à Montreux en juin. Il s'avère que les thèses jurassiennes n'ont guère eu l'heur de plaire. M. Gueniat, directeur de l'Ecole normale de Porrentruy, n'a notamment pas pu faire admettre le bien-fondé de ses propositions d'amendements. Certains collègues jurassiens n'ont pu s'empêcher de penser que d'aucuns des enseignants romands ne peuvent s'abstenir d'envier le libéralisme qui existe, qu'on le veuille ou non, dans le cadre de l'école du canton de Berne et du Jura. Ils ont également regretté que l'Ecole romande s'achemine, involontairement peut-être, mais tout de même, vers une école essentiellement vaudoise. N'ont-ils pas eu l'occasion, après la séance du matin, d'entendre certains collègues romands dire que « ces Jurassiens, derrière leurs montagnes — qui les cloisonnent — ont quand même une mentalité particulière ! » Inutile d'épiloguer sur cette méconnaissance de notre coin de terre et cette insuffisance de culture générale, du moins pour un Romand. Mais les Jurassiens ne craignent pas de subir des comparaisons avec les différents cantons romands en matière scolaire ; la surprise ne viendrait certainement pas du côté que l'on croit communément.

A. F.

Les Franches-Montagnes abriteront-elles un centre culturel des écoles de Suisse ?

Stella Jurensis, société qui groupe d'anciens élèves de l'Ecole normale de Porrentruy, après plusieurs années durant lesquelles son activité fut en quelque sorte mise en veilleuse, semble vouloir sortir de sa torpeur. Mais, pour créer cette réaction, le comité a décidé de sortir des chemins battus et de s'attaquer à un problème bien actuel : la création d'un centre de recherches pédagogiques. Depuis sa dernière assemblée général, Stella a mis toute la question à l'étude.

Se tenir au courant

La création d'un centre de recherche pédagogique serait une institution qui répondrait à un réel besoin des enseignants. En effet, périodiquement, les membres du corps enseignant sont appelés à remettre en question leur formation professionnelle. L'enseignement de 1950 n'était plus celui de 1930 et celui de 1966 n'est déjà plus celui de 1950. L'enseignement est une matière en perpétuelle évolution, en incessante transformation. Il s'agit là d'un simple fait plus que d'un phénomène, qui va toutefois s'accélérer toujours davantage.

Reconnaître cette évolution, c'est aussi admettre l'impérieux besoin, pour tous les enseignants, à quelque degré qu'ils appartiennent, de s'adapter sans cesse à des exigences pourtant toujours remises en cause. Il en découle que les instituteurs comme les maîtres des écoles moyennes ou du gymnase doivent être soumis à de véritables opérations de « recyclage »,

instruits aussi de toutes les possibilités nouvelles d'enseigner, de toutes les nouvelles nécessités de l'enseignement surtout. Depuis longtemps, il existe, bien entendu, des cours de perfectionnement ou d'introduction à des méthodes nouvelles. Mais constituent-ils vraiment plus qu'un simple appoint ou un vulgaire palliatif ? Ce n'est pas en un ou deux jours de cours que l'on peut assimiler à la fois l'esprit et la pratique de méthodes parfois bien révolutionnaires, qui bousculent complètement de vieilles habitudes bien ancrées. Vu l'abondance de connaissances et de techniques nouvelles, il est bien difficile, à ce jour, de se tenir au courant, de ne pas se laisser trop dépasser, même lorsqu'il ne s'agit que d'une spécialisation comme l'enseignement. Mais, ce qui manque aux enseignants, ce sont les moyens de satisfaire les exigences que notre temps de progrès leur impose.

Passer aux réalisations

Plutôt que de s'apitoyer sempiternellement et de déplorer des carences évidentes, Stella Jurensis s'est donné pour tâche de promouvoir une réalisation capable d'agir efficacement. Comme son travail d'études n'en est qu'à la phase initiale, beaucoup de questions sont encore pendantes, à commencer par les termes de l'institution eux-mêmes. Mais les grandes lignes sont déjà tracées et la création d'un centre de recherche et de formation pédagogique, celle d'un centre culturel à l'usage des écoles moyennes et supérieures de Suisse et celle d'un établissement pour les relations entre l'école et le public sont d'ores et déjà prévues.

Le centre de recherche et de formation pédagogique servirait à centraliser toutes les techniques de l'enseignement — et à tous les niveaux, à rechercher et à éprouver de nouvelles techniques, à les diffuser ensuite, à réunir toute la documentation pédagogique, à étudier les manuels officiels, à organiser des cours de perfectionnement pour les maîtres de tous les degrés, des colloques, des conférences et des séminaires. Le centre culturel à l'usage des élèves permettrait l'organisation de journées ou de semaines de rencontre entre des classes de même niveau, mais d'écoles différentes, de journées ou de semaines de travail et d'étude — l'école de montagne, comme la désignent nos compatriotes alémaniques — de cours de vacances, éventuellement, qui seraient des cours de rattrapage.

Quant à l'établissement pour les relations entre l'école et le public, il offrirait la possibilité de se livrer à des enquêtes auprès des chefs d'entreprises et des cadres de l'industrie afin d'établir quelles sont les nécessités de l'enseignement. Les vœux formulés seraient alors centralisés et ils permettraient l'établissement de programmes-types mettant l'école publique continuellement à la hauteur de sa tâche.

Vaincre beaucoup d'obstacles

Le seul énoncé des multiples possibilités offertes par le projet envisagé par Stella Jurensis dévoile d'emblée les nombreux obstacles qu'il faudra vaincre pour parvenir à sa réalisation.

Au départ, il ne faut pas omettre le fait que l'instruction publique est du ressort cantonal. Les lents progrès réalisés par l'Ecole romande démontrent clairement le frein que constitue notre fédéralisme en matière d'éducation et de scolarisation. Chaque canton tient énormément à ses prérogatives particulières. Il

faudra bousculer aussi un immobilisme ancien qui se retrouve à tous les degrés des hiérarchies, confronter ceux que les innovations effraient, tâcher de leur laisser entrevoir l'école de demain. Et puis, il faudra bien régler toutes les questions strictement matérielles. On peut aisément imaginer que le projet envisagé nécessitera des possibilités d'hébergement, des chambres, des dortoirs, un restaurant ou une cantine, des installations d'expérimentation et de démonstration des techniques d'enseignement, des salles de cours, des ateliers, des laboratoires, des aulais. Tout cela coûtera certainement assez cher, mais il existe toutefois de réelles possibilités de financement. Sociétés corporatives, unions commerciales et industrielles, syndicats, sociétés culturelles seraient alors sollicités. Centre de

recherche pédagogique et centre culturel semblent être les deux établissements les plus urgents à réaliser. Alors que le premier devrait trouver asile dans une ville d'accès facile, pour des questions pratiques et d'organisation, le second pourrait fort bien être établi aux Franches-Montagnes, dans un milieu calme, propre à la réflexion, au délassement et aux activités sportives.

Ce qui compte, maintenant que toutes ces questions sont à l'étude, c'est qu'elles ne donnent pas lieu à trop de tergiversations qui ne feraient que retarder d'autant leur réalisation. Si on peut se réjouir que des enseignants aient encore à cœur d'assurer l'avenir de l'enseignement, il faut espérer que leur enthousiasme ne sera pas déçu.

divers

CIPI

Centre d'Information pour la Prévention des Incendies

Le jeu télévisé : « Monsieur Brasier et les garde-feu » réalisé sous les auspices du CIPI sera transmis par la TV romande les 8, 15 et 22 octobre, au cours de l'émission « Samedi-Jeunesse », vers 18 heures.

Ces émissions sont destinées aux écoliers et le corps enseignant est prié de les signaler à leurs élèves en les leur recommandant.

Maintien de l'activité biologique du sol

Pour l'amateur de jardinage, il existe les possibilités suivantes de satisfaire les besoins du sol en substance organique :

1. **Compostage des débris du jardin.** C'est le meilleur moyen et aussi le plus économique de se procurer l'humus nécessaire. Sous l'action d'un produit de compostage éprouvé, tel que le Composto Lonza, les débris du jardin sont transformés en une source idéale d'humus pour le sol au cours de longs et compliqués processus de décomposition et de synthèse.
2. **Achat de tourbe.** C'est sous cette forme qu'il est possible d'acheter la substance organique aux conditions les plus favorables et sous une forme idéale. Etant donné que la tourbe est naturellement pauvre en matières nutritives minérales, il est nécessaire de donner celles-ci aux plantes comme engrais directement épandu sur le sol ou additionné à la tourbe (par ex. 5 kg d'engrais complet Lonza pour jardins par balle de tourbe humidifiée). On obtient dans ce dernier cas, un excellent engrais complet riche en humus.
3. **Achat de substances organiques « en sac ».** On trouve sur le marché, sous la désignation « d'engrais organiques » ou « d'engrais complets à base d'humus » toute une série de produits consistant généralement en tourbe, compost de gadoues ou en d'autres résidus organiques résultant d'une fabrication quelconque, auxquels ont été mélangés en quantités plus ou moins grandes des engrais minéraux en vue d'améliorer la teneur en matières nutritives.
4. **Achat de fumier de ferme.** Cet engrais naturel est rare et cher. Il est inutile d'en acheter lorsqu'on utilise régulièrement du compost et de la tourbe. 100 kg. de fumier ne contiennent d'ailleurs que 17 kg. de matière organique, alors que 100 kg. de compost en renferment 25-30 kg. et la tourbe même 60-70 kg.

Association des maîtresses ménagères

L'Association vaudoise des maîtresses ménagères rappelle que la Fédération romande des maîtresses ménagères célébrera le 20^e anniversaire de sa fondation à Lausanne le 24 septembre.

Rendez-vous à l'Ecole normale dès 9 h. 45.

A telle enseigne...
Dire « ma banque » comme on parlerait d'une collaboratrice indispensable. La banque est entrée aujourd'hui dans le vocabulaire quotidien de chacun.



BANQUE CANTONALE VAUDOISE

Fournit SA 4806 Wikon

Tout le matériel
pour le cours de cartonnage et reliure.

Demandez nos collections de toile, papier, outils.



FOURNIT S.A., WIKON

Tél. (062) 8 17 81

partie pédagogique

Tu ne tueras point!

Le problème de l'objection de conscience ne devait pas manquer d'être abordé un jour dans l'« Educateur ». S'il est un domaine où le choix intime est délicat à faire, et plus encore à conseiller, c'est bien celui-là. Mais nous ne saurions refuser la parole à l'un d'entre nous qui dit « croire, un peu naïvement peut-être, que notre bulletin doit refléter les opinions et les idées du corps enseignant romand ». Pourquoi « naïvement », cher collègue, alors qu'au contraire votre désir devrait être celui de chacun ? Comme nous serions heureux que grâce à beaucoup de vos imitateurs, l'« Educateur » devienne vraiment le porte-parole du corps enseignant romand dans sa diversité féconde.

A Monsieur Daniel Courvoisier

Monsieur,

Dans vos notes de travail du lundi 24 juin, parues dans le No 25 de l'« Educateur », vous relatez en 8 lignes la discussion de vos élèves au sujet du film « Tu ne tueras point », en 16 lignes vos réflexions, en 48 lignes l'opinion de Vargas.

Je ne veux pas traiter ici l'opinion de Vargas, ce serait hors de ce que je me propose, mais seulement m'arrêter quelques instants à vos méditations.

I. Vous penchez dans un sens en faveur de l'objection de conscience, mais sentant déjà que vous êtes allé beaucoup trop loin dans votre affirmation pour tant restreinte par « dans un sens », vous rétablissez l'équilibre en déclarant redouter et craindre pas mal de choses. Entre autres, « cette forme d'orgueil qui conduit à se désolidariser du monde pour dénoncer ses erreurs ».

Du moment que vous n'avancez pas les raisons de ce qui vous fait pencher dans un sens en faveur de l'objection de conscience, mais que vous parlez seulement de ce que vous redoutez et craignez, le lecteur est amené à en conclure que l'idée maîtresse de votre position camouflée est celle d'être favorable à l'objection de conscience. C'est une façon d'être contre en ayant l'air d'être pour ! Votre « Nous sommes la guerre » va encore renforcer cette conclusion. En effet, si nous sommes la guerre, l'objection de conscience n'a évidemment plus sa raison d'être, elle est inutile, vaine. Donc, lorsque vous dites, « nous sommes la guerre », vous ne pouvez pas, si vous êtes conséquent, pencher en faveur de l'objection de conscience.

II. Maintenant, est-ce orgueilleux d'être objecteur de conscience ? Je me demande quelle est la forme d'orgueil des Lecoin qui ont passé la moitié de leur vie dans les geôles françaises et dans les camps allemands au risque certain de leur vie pour avoir été objecteur de conscience pendant la guerre !

Mais supposons tout de même, pour vous faire plaisir, que vous ayez raison ! Ne croyez-vous pas qu'il est préférable d'être un peu orgueilleux en se disant : « Je m'engage complètement, et Dieu sait si les risques sont grands, les conséquences désastreuses : examen psychanalytique pour déséquilibré, condamnation pénale (nécessairement puisque les juges — militaires — sont également partie au procès), carrière brisée, soutien financier de la famille rompu, je m'engage à ne plus servir ma patrie ou d'autres en tant que tueur, car je suis persuadé que la guerre n'est pas nécessaire, parce que je pense que les problèmes internationaux peuvent se régler sans qu'il y ait destruction organisée de masse, ou tout simplement parce que ma conscience ne m'y

autorise pas. » **Plutôt** que de pas être orgueilleux mais lâche en bondissant, la mitraille au poing, au premier ordre ?

J'entends, pour plus de précision, la guerre, la violence, non pas au sens des tracasseries individuelles, des chicanes de voisins, voire des meurtres ou assassinats d'une ou deux personnes. Si ces faits sont très regrettables, il ne faut pas perdre de vue que la nature humaine étant d'essence animale, il faudra toujours compter avec ce genre d'effusion de sang, les coups et blessures, bien que l'éducation et la connaissance de l'être humain par la psychologie scientifique puissent apporter quelque progrès.

J'entends, ici, la guerre au sens de destruction organisée de masse. Il ne peut y avoir des milliers ou des millions ou encore des dizaines de millions de morts, que si la destruction est minutieusement organisée, que si les tueurs, bien souvent malgré eux, ont été préalablement formés, éduqués, façonnés, conditionnés par des méthodes paraissant grossières, mais subtiles, qui tendent au nivellement des esprits vers le bas.

D'autre part, une psychose d'angoisse créée par les exécutions capitales (pour l'exemple : 1914-1918 en France), les camps de concentration (1939-1945 Allemagne, URSS), les camps de rééducation (Chine), la prison, la dégradation, etc. commande le rassemblement et l'alignement du troupeau.

Mais avant l'exercice de discipline strictement militaire, il y a le façonnement industriel des esprits par la radio, la télévision, les journaux, les conférences, les rencontres, les grands rassemblements, les parades, etc. A cela s'ajoutent bien souvent, dans le cas de l'Allemagne nazie, par exemple, que je connais un peu, des conditions psychologiques (la peur de la liberté, sentiment collectif qu'Erich Fromm a remarquablement analysé), des conditions sociales et économiques (la politique économique du Dr Schacht pendant la République de Weimar, qui a entraîné la catastrophe que l'on sait avec 6 millions de chômeurs, c'est-à-dire environ 24 à 25 millions de « sans pain »), des conditions politiques (erreurs des signataires du Traité de Versailles), etc., toutes ces conditions qui mettent les individus en état d'accepter ce qu'impose la minorité au pouvoir.

Cette parenthèse sur la définition de la guerre n'a pas, ne peut pas avoir, par sa brièveté, la prétention de tout expliquer, mais de montrer l'importance et l'étendue du problème, et ensuite la circonspection avec laquelle il faut aborder le sujet.

III. Pour étayer vos raisonnements, vous alléguiez que « nous sommes la guerre, nous sommes l'erreur ». D'abord je n'aime pas ces grandes assertions sché-

matiques assez vagues pour ressembler à une citation biblique, et pour être incompréhensibles ou susceptibles d'être interprétées de n'importe quelle façon, mais pas assez vagues pour les laisser complètement en souffrance.

« Nous sommes la guerre ». Je veux bien reconnaître, à la rigueur, que chacun est responsable mais il me paraît important d'apporter là une nuance nécessaire à une discussion honnête.

Puisque vous ne donnez pas d'explications, je vais essayer d'avancer deux hypothèses !

Nous sommes la guerre, c'est-à-dire en terme chrétien, nous sommes le péché. Si l'on part du principe que nous sommes le péché, nous tombons dans un cul-de-sac et la discussion n'est plus possible. Je ne m'allonge pas ici, ce serait hors de propos.

Admettons que vous n'avez pas pensé à ce sens mais au fait que chacun est responsable, coupable de la guerre, de la souffrance qui en découle, en sous-entendant que chacun pourrait faire quelque chose contre ce mal. Je suis d'accord, mais nuance, s'il vous plaît.

Je n'irai pas jusqu'à affirmer que les marionnettes au pouvoir, que les magnats de la haute finance, de l'industrie et du commerce américains, ou bien que les dirigeants communistes russes ou chinois aient la même responsabilité dans la conduite du monde, dans la guerre du Viêt-nam, par exemple, que Müller quincailler à Francfort, Ruiz agriculteur en Andalousie, que Sam vacher au Texas, ou que Abdallis revendeur de bicyclettes à Rabat !

IV. « Le monde, c'est moi et je ne puis le condamner sans me condamner aussi » affirmez-vous plus loin.

La conclusion du raisonnement est juste mais la première des prémisses du syllogisme repose sur une hypothèse (le monde, c'est moi) qui est d'une mystérieuse incompréhension et d'un énoncé schématisé pour le moins sibyllin.

V. « Je crains de plus ce snobisme antimilitariste très actuel » dites-vous. Vous craignez cette affectation antimilitariste très à la mode. Or vous devez la craindre si vous êtes militariste, sinon votre crainte n'est pas fondée.

Il nous faut nous réjouir, au contraire de craindre, de cette réaction, de cette levée de boucliers contre la violence, contre la chose militaire, contre les destructions organisées de masse. Il est heureux et souhaitable qu'une vague de pacifisme fasse un rempart à la violence, que ce soit un pacifisme inspiré par une morale philosophique, ou une morale religieuse, chrétienne ou non, que ce soit un pacifisme inspiré par Gandhi, Romain Rolland, Giono, Russell, Huxley, Lanza del Vasto, que ce soit un pacifisme raisonné, raisonnable, ou irraisonné, passionnel, à la mode, ou pas à la mode du tout, qu'est-ce que ça peut faire !

Celui qui a encore un petit peu de pitié et de sentiment humain au fond de son cœur accepte ce qui fait contre-courant à la violence, non pas par révolte, principe, ou affectation, mais parce qu'il considère que la guerre est un mal et qu'il faut trouver une thérapeutique, un moyen d'y remédier, sinon complètement, du moins en partie.

Que ce contre-courant trouve son énergie dans une dialectique rigoureuse ou spécieuse, dans des sentiments désordonnés, dans une passion souvent mal maîtrisée, ça n'a pas d'importance !

Croyez-vous, par exemple, que les chrétiens ou les bouddhistes soient chrétiens ou bouddhistes par raisonnement ?

VI. On ne saurait être au goût du jour sans traiter en bloc les militaires d'imbéciles. J'entends parler ainsi de jeunes gens qui n'ont jamais porté le sac, fût-ce un kilomètre », concluez-vous.

Je reconnais que ce n'est pas gentil et pas très poli de traiter les militaires d'imbéciles, surtout en bloc.

Mais selon vous, il faut avoir porté le sac pendant 4 heures ou avoir connu « les poils de la brosse à dents à gauche, le pain sec, le sommeil léger dans la fiente de bouc, les brimades d'un sous-fifre en mal d'auto-rité » pour avoir le droit d'être antimilitariste !

C'est un peu le même raisonnement, qui dépend d'un bon sens épais ou d'un réalisme pour le moins primaire, que celui conduisant à déclarer à un philosophe : « Comment pouvez-vous philosopher valablement sur la mort et l'au-delà, vous qui n'avez jamais trépassé ! » ou à un jeune homme : « Comment voulez-vous être antimilitariste, vous qui n'avez jamais porté le gris-vert ! ».

C'est d'abord anti-intellectuel et étroit d'esprit, ensuite c'est une faute de raisonnement qui consiste à ne pas distinguer les problèmes fondamentaux, savoir croire que la guerre est une chose nécessaire ou pas nécessaire, être pour l'objection de conscience ou contre l'objection de conscience, être antimilitariste ou militariste, des problèmes particuliers, savoir les brouilles inhérentes à des questions de discipline et d'entraînement physique.

Voilà : je crois cette petite mise au point indispensable.

Veillez recevoir, Monsieur, mes meilleures salutations.

R. Ducret,
avenue de Cerjat,
1510 Moudon.

Note de l'auteur

Pour une « petite mise au point » voilà qui n'est pas mal envoyé ! Merci à notre collègue d'avoir pris la plume et de nous donner son avis sur le problème de l'objection de conscience soulevé dans la note incriminée. Celui qui écrit est en général heureux de connaître la réaction du lecteur. Cela dit je ne vais pas ouvrir ici une polémique autour de ce point si controversé. Dialogue oral peut-être où chacun peut développer à loisir son point de vue à visage découvert et où les deux parties peuvent tendre à rechercher loyalement des points de convergence. Par écrit on n'en finit plus et l'on s'enlise souvent dans ces querelles de mots que nous connaissons tous, et dont j'ai horreur.

Je voudrais tout de même rappeler ici que ces notes de travail n'ont pas la prétention d'épuiser les grands problèmes de l'heure ! Elles ne sont que de simples remarques jetées au fil des jours avec les ellipses que le genre suppose. Et j'aimerais bien pouvoir dire que je préfère Mozart à Beethoven sans que l'on me suspecte aussitôt de je ne sais quelle sombre machination. Ma joie serait bien qu'un collègue qui ne partagerait pas mes vues veuille bien me lancer un coup de fil ou me le dise directement. Je lui en saurais vraiment gré. Nous aurions la joie de parler, simplement, d'homme à homme. J'ai parmi mes amis des gens qui sont loin de partager mes idées et avec qui pourtant nous marchons fraternellement épaulé à épaulé depuis des années.

D. Courvoisier.

Une expérience Cuisenaire dans le canton de Vaud

I

Il s'agissait d'une part, de faire le point en commun, maître et inspecteur, d'autre part de se rendre compte si la faculté d'invention de l'élève était vraiment sollicitée par le matériel Cuisenaire et traduite sous forme d'un pouvoir spontané et libérateur.

Nous avons demandé à chaque maîtresse, au cours de nos inspections, d'écrire au tableau noir 10 à 14 exercices qui constituaient le résumé des notions acquises jusqu'alors; ce faisant nous étions sûr d'agir en fonction de l'avancement au programme nouveau et librement consenti et, de plus, c'était pour nous un élément d'appréciation au sujet des limites qu'on pouvait raisonnablement espérer atteindre avec ce matériel et à cet âge.

Enfin, un exercice d'invention autour d'un nombre, premier de préférence (13 ou 17 ou 83 ou 89... etc.), permettait de se rendre compte de la richesse des exercices imaginés par les enfants.

838 élèves ont été examinés: 437 de 1^{re} année (7 ans) et 401 de 2^e année, en tout 61 classes. Les exercices ont été appréciés en pour-cent des réussites. Nous avons établi les barèmes suivants, valables pour la moyenne atteinte par l'ensemble de la classe:

de 80 à 100% - excellent - 16 classes - 32% des élèves
de 60 à 80% - bon - 40 classes - 65% des élèves
moins de 60% - mauvais - 5 classes - 3% des élèves

Il faut relever la qualité de ces résultats: peloton de tête 32%; noyau central 65% et peloton de queue, très peu nombreux, 3%.

Le 97% des élèves a au moins 6 réponses justes sur 10.

Il est clair que la liberté accordée aux maîtresses dans le choix des exercices empêchait de donner à cette recherche le caractère scientifique que nous aurions aimé lui voir prendre. Mais il n'était pas indiqué, en pleine évolution, de mettre quiconque mal à l'aise et nous ne regrettons rien de notre mansuétude.

Notons que dans le 32% supérieur nous trouvons 9 classes à 1 ou 2 années d'études et 7 classes à 3 ou 4 années; dans le 65% central: 16 classes à 1 ou 2 années, 22 classes à 3 ou 4 années, 3 classes à 3 degrés; dans le 3% inférieur: 3 classes à 3 degrés et 2 classes à 3 ou 4 années. L'étude de ces quelques chiffres nous indique, et nous nous y attendions, que plus une classe est compliquée par le jeu des différentes années du programme, plus l'efficacité de ce nouveau matériel diminue; le facteur temps est donc primordial; il faut que la maîtresse soit là pour pousser, émoustiller, faire réfléchir son petit monde. Cuisenaire ne saurait être une panacée ni un oreiller de paresse, ni du tout cuit; aucun matériel, plus que ce dernier, ne réclame des maîtres bien avertis du but pédagogique proposé et des classes d'âges relativement homogènes.

II

Passons à l'examen de quelques travaux et essayons d'en dégager la signification. Le choix que nous proposons est arbitraire; ce n'est pas le pourcentage qui l'a déter-

miné, mais bien la valeur pédagogique que nous entendons en tirer; sans cela ce ne sont ni deux ni trois travaux que nous pourrions produire, mais des centaines, tous intéressants, à un titre ou à un autre.

1^{re} année: 7 ans

Classe 1

Exercices imposés

$$\begin{aligned} 4+5 &= 9 \\ 9-6 &= 3 \\ 8+7 &= 15 \\ 17-8 &= 9 \\ 4+5+4 &= 13 \\ 14-6-6 &= 2 \\ (3 \times 4)-5 &= 7 \\ (2 \times 5)-(3 \times 3) &= 1 \\ (5 \times 3)-10 &= 5 \\ 9+3+4 &= 16 \\ \text{la moitié de } 14 &= 7 \\ \text{le double de } 8 &= 16 \end{aligned}$$

En italique, les réponses attendues.

Manifestement, la maîtresse est encore attachée au passé; 7 exercices sur 12 sont très «sages», mais dans les autres exercices il y a interpénétration des opérations et amorce de la fraction.

Exercices inventés

Thème: 16

$$\begin{aligned} 16 &= (2 \times 8) = (16 \times 1) = (2 \times 5)+6 = 10+1+5 = \\ &18-(1+1) = 4+6+8-2 = (10 \times 1)+6 = \text{la moitié de} \\ &14+9 (!) = 16-4+2+2 = 10+6 = 2 \times 7+2 = 18+2 \\ &-4 = 6+4+3+3 = (9 \times 2)-2 = 11+2+3 = \text{le double} \\ &\text{de } 8-2+2 = (3 \times 5)+1 = \text{le double de } 4+8 = 5+6 \\ &+5 = 21-5 = 2+1+13 = 9+7. \end{aligned}$$

La juste récompense, pour cette maîtresse, d'avoir osé quelque chose de nouveau: chaque exercice ou presque a son intérêt — parenthèse bien employée — interpénétration des 4 opérations; quant à la moitié de 14+9, il aurait fallu écrire: (la moitié de 14)+9; (2×7)+2; (le double de 8)—2+2.

Classe 2

Exercices imposés

$$\begin{aligned} (2 \times 4)+3 &= 11 \\ (3 \times 3)+10 &= 19 \\ (7+3) : 2 &= 5 \\ (2 \times 6)+3 &= 15 \\ (2 \times 10)-4 &= 16 \\ (10+5) : 3 &= 5 \\ \frac{1}{2} \text{ de } (3 \times 4) &= 6 \\ [(2 \times 3)+2] : 2 &= 4 \\ (14+2) : 4 &= 4 \\ \frac{1}{4} \text{ de } (11+9) &= 5 \\ \frac{1}{3} \text{ de } [(3 \times 4)+6] &= 6 \end{aligned}$$

Voilà, nous semble-t-il, un choix complet d'exercices. Il y a les 4 opérations — combinaison de ces opérations — emploi judicieux des parenthèses et crochets qui oblige l'enfant à chercher le sens et à être attentif.

Exercices inventés

Thème: 15

$$15 = (2 \times 9) - \frac{1}{2} \text{ de } 6 = \frac{1}{3} \text{ de } 21 + (2 \times 3) + \frac{1}{2} \text{ de } 4 = \frac{3}{5} \text{ de } 20 + \frac{1}{4} \text{ de } 20 - \frac{1}{3} \text{ de } 6 = \frac{3}{5} \text{ de } 10 + (3 \times 3) = (4 \times 2) + \frac{1}{3} \text{ de } 21 = \frac{3}{4} \text{ de } 8 + \frac{3}{5} \text{ de } 10 + \frac{1}{3} \text{ de } 9 = \frac{3}{4} \text{ de } 12 + \frac{3}{3} \text{ de } 9 - \frac{1}{3} \text{ de } 9 = \frac{4}{4} \text{ de } 20 - \frac{1}{2} \text{ de } 10 = \frac{1}{5} \text{ de } 10 + \frac{3}{3} \text{ de } 9 + \frac{1}{2} \text{ de } 8.$$

Quelle maîtrise dans cet emploi de la fraction!

2e année: 8 ans

Classe 3

Exercices imposés

$$\begin{aligned} (6 \times 7) + (3 \times 8) &= 2^3 \times 3 \sqrt[3]{64} + 3 \sqrt[3]{8} (!) \\ (5^2 + 7^2) - (6 \times 5) &= (8 \times 5) + (\frac{1}{8} \times 32) \\ 10^2 - (8 \times 7) &= (8 \times 4) + (\frac{1}{2} \times 24) \\ (72 : 9) \times (\sqrt[3]{64} : 2) &= (\frac{1}{2} \times 70) - 3 \sqrt[3]{27} \\ (\frac{4}{7} \times 56) + (\frac{5}{8} \times 80) &= (4 \times 4 \times 4) + 2^3 (!) \\ 3 \sqrt[3]{27} \times (\frac{1}{2} \times \sqrt[3]{100}) &= (7 \times 5) + 10^2 - (30 \times 3) (!) \\ (\frac{4}{5} \times 45) : (81 : 9) &= (\frac{1}{2} \times \sqrt[3]{64}) \\ (81 - 73) \times (\frac{1}{7} \times 56) &= 7^2 + (\frac{1}{3} \times 9 \times 5) \\ (4 \times 8) + \sqrt[3]{64} &= (8 \times 5) \\ (36 + 47) - (6 \times 8) &= 33 (!) \end{aligned}$$

L'élève notait, au-dessus des expressions numériques, les valeurs partielles.

Une classe où l'on est allé très loin.

C'est bien de répondre par une réponse juste, mais c'est très savant de savoir répondre par une équivalence. (Exemple unique parmi les 838 travaux).

Exercices inventés

Thème: 83

$$\begin{aligned} 83 &= (\frac{1}{2} \times 18) \times (\sqrt[3]{27} \times 3) + 3 \sqrt[3]{8} = 3 \sqrt[3]{64} \times (\frac{1}{2} \times 50 : 5) \\ &+ (11 \times 5) + 2^3 = 4^3 + (\frac{1}{3} \times \frac{1}{2} \times 120) - (6 \times 7) : 21 + 1 = \\ &(4 \times 11) + (\sqrt[3]{81} \times \sqrt[3]{125}) - (\sqrt[3]{27} \times 3) (!) = (5 \times 2) + \\ &(2 \times 8) + (\frac{1}{5} \times 20) + (\frac{1}{4} \times 36) (!) = (21 : 7) + (\sqrt[3]{100} \times 2^3) \\ &= (\sqrt[3]{100} : \sqrt[3]{125}) + \sqrt[3]{27} \times (\frac{1}{5} \times 15) \times (4 \times 2) + 1 (!) = \\ &(3 \times 8) \times \sqrt[3]{64} - (\sqrt[3]{8} \times 2^3) + 3 = (\frac{1}{2} \times 166) + (\sqrt[3]{36} \\ &\times \sqrt[3]{125}) - (\sqrt[3]{100} \times \sqrt[3]{9}) = (\frac{1}{3} \times 249) = (9 \times 6) + (\frac{1}{2} \\ &\times 60) - 1 = 5^3 - (\sqrt[3]{36} \times 7). \end{aligned}$$

Quelle puissance déjà et quelle aisance dans cette expression de la pensée mathématique!

Classe 4

Exercices inventés

Thème: 73

$$\begin{aligned} 73 &= 70 + 3 = (10 \times 7) + (1 \times 3) = 80 - 7 = (1 \times 73) + \\ &(1 \times 3) - (1 \times 3) = 100 - 27 = (10 \times 6) + 13 = \text{la moitié de } \\ 146 &= (7 \times 10) + 3 = 3 + 70 = (73 \times 0) + (73 \times 1) = \\ &(4 \times 20) - (1 \times 7) = 23 + 50 = 50 + 23 = (40 + 33) = \\ &(33 + 40) = 0 + 73 = (1 \times 74) - 1 = (74 \times 1) - (1 \times 1) = \\ &3 + 70 = (70 + 4) - 1. \end{aligned}$$

Cet enfant est au clair avec des notions telles que (73×0) et (73×1) , mieux que cela, il les allie dans le même calcul. Simplicité, clarté, maîtrise.

Classe 5

Exercices imposés

$$\begin{aligned} 37 - 15 &= 22 & (9 \times 2) &= 10 + 8 \\ 48 - 18 &= 29 (!) & \text{le tiers de } 30 &= 26 (!) \\ 28 &= 48 - 20 & 38 + 25 &= 63 \\ \text{le double de } 20 &= 40 & 46 + 26 &= 60 (!) \\ \text{le triple de } 12 &= 36 & 64 &= (8 \times 10) (!) \\ \text{la moitié de } 24 &= 34 (!) & 72 &= (9 \times 9) (!) \\ (3 \times 7) + 19 &= 40 & 51 &= 27 + 38 (!) \\ (8 \times 4) + 42 &= 60 (!) \end{aligned}$$

Une élève qui a bien de la peine: à soustraire - à diviser - à connaître ses tables.

Exercices inventés

Thème: 71

$$\begin{aligned} 71 &= 67 + 4 = 75 - 3 (!) = 62 + 9 = 78 - 7 = 63 + 8 = \\ 60 + 11 &= 76 - 4 (!) = 65 + 6 = 50 + 21 = 82 + 11 (!) = \\ 49 + 22 &= 67 + 4 = 82 - 10 (!) = 79 - 8 = 73 - 2 = \\ 62 + 10 &(!) = 61 + 10. \end{aligned}$$

Ces exercices spontanés, écrits par la même élève, confirment ce que nous avons dit des exercices imposés: elle manie avec aisance l'addition — la soustraction dans le cadre de la dizaine (et encore), sa limite est là; elle en a conscience, nous ne voyons aucun essai de multiplication, d'utilisation de fraction (la moitié par exemple) ainsi que sa maîtresse le lui a appris. Des exercices, uniquement? Non! Un véritable test. Nous soupçonnons cette enfant de n'avoir pas même les notions de l'addition et de la soustraction; il faut retourner loin en arrière, aux groupements et sous-groupements d'unités, car il est fort probable qu'elle n'est pas encore apte à utiliser un matériel structuré.

III

Cette enquête nous a appris plusieurs choses intéressantes:

1. Les exercices imposés ne sont nullement remplacés par les exercices d'invention, mais sont complémentaires de ces derniers.

L'exercice imposé est l'apanage de la maîtresse qui se demande si son enseignement a porté, si ses exigences sont fondées; c'est à travers ses propres préoccupations pédagogiques qu'elle découvre si l'enfant peut ce qu'elle espère de lui; vu sous cet aspect, l'exercice imposé est irremplaçable.

Dans l'exercice inventé, l'enfant est roi, il s'y présente avec une naïveté qui nous permet de déceler aussi bien ses pouvoirs que ses déficits et ses limites; ce genre d'exercice, nouveau, est un apport décisif parce qu'il ne se confine pas à la pédagogie uniquement, mais qu'il vise les démarches secrètes de la raison: nous sommes dans le domaine de la psychologie. L'exemple ci-dessus (classe 5) nous semble significatif de cette promotion du maître au rang de psychologue.

2. Le principe, nouveau également, d'enseigner les

quatre opérations simultanément a été magnifiquement compris et exploité par le corps enseignant. Nous aimerions que l'utilisation des fractions se généralise chez tous et ne soit pas le fait de quelques-uns seulement; parler « fraction » doit précéder longuement (plusieurs mois) l'apparition du signe écrit (le symbole).

3. Nous devons nous persuader que l'introduction des quatre opérations, leur interpénétration dans des exercices qui les mettent en jeu simultanément, nous obligent à utiliser des signes (parenthèses, crochets) qui lèvent toute ambiguïté.

4. Les signes $>$ $<$ sont insuffisamment exploités.

$$17 > 9$$

Constater simplement que 17 est plus grand que 9 est peu de chose.

On peut faire ressortir de combien 17 est plus grand que 9 et écrire l'inégalité sous cette forme: $9+8 > 9$.

Le groupe 17 a été scindé en deux sous-groupes 9 et 8, non pas au hasard, mais en fonction de l'égalité sous-jacente $9 = 9$. On peut se demander ce que devient l'inégalité si l'on modifie « symétriquement » (cf. matériel Cuisenaire) les deux nombres par addition ou soustraction.

$$17+3 > 9+3 \quad \text{ou} \quad 17-5 > 9-5$$

Est-ce que le signe $>$ ne changera jamais?

Et si l'on ne modifie que l'un des nombres, l'autre restant inchangé:

$$17 > 9; \quad 17 > 9+1... \quad 17 > 9+6... \quad 17 ? 9+8$$

$$17 ? 9+10$$

Mettre le signe qui convient est plus important que de calculer; mettre le signe oblige à raisonner, calculer peut n'être qu'un réflexe ou une mémorisation...

5. La distributivité de la multiplication sur l'addition n'est pas exploitée à fond. Nous n'avons jamais rencontré un enfant qui, ne sachant pas la réponse de (9×7) , ait eu l'idée de la chercher en écrivant

$$(9 \times 7) = (5+4) \times 7 = 35+28 = 63$$

$$(9 \times 7) = (3+3+3) \times 7 = 21+21+21 = 63$$

Il faut que l'enfant sache que, quand il possède ses tables de multiplication jusqu'à 5, il est toujours capable de se tirer d'affaire.

$$(17 \times 9) = (10+5+2) \times 9 = 90+45+18 = 153$$

6. Nous ne pensons pas qu'il soit judicieux de s'arrêter longtemps à « l'algébrisation » (Goutard) sous cette forme $j+r = n$; $B-V = v$, etc.

Ces formes se justifient si elles sont le résumé de situations concrètes réalisées, vécues à travers les réglettes.

$j+r = n$ signifie que j'ai mis bout à bout les réglettes jaune et rouge: ce faisant j'ai pu constater qu'elles avaient, réunies, la même longueur que la réglette noire; $j+r = n$ est une facilité d'écriture; ce sont d'autres symboles en attendant les symboles $5+2 = 7$. Est-il utile, souhaitable, d'introduire deux langages qui, finalement, s'identifient? Nous disons: non! Parce que ce n'est pas de l'algèbre.

Quand nous écrivons $a+b = c$, les préoccupations de nombres sont absentes de notre réflexion, seules les relations nous intéressent. Il s'agit d'additionner deux valeurs de façon que, réunies, elles égalent une troisième. C'est bien différent de $j+r = n$ qui ramène sans cesse à un cas particulier.

Quand nous apprenons à parler à nos enfants, nous nous défendons de leur dire « coco » pour cheval; nous

trouvons cette double symbolisation inutile; c'est un peu chose pareille (toute proportion gardée) avec notre $j+r = n$ et $5+2 = 7$.

Conservons cette symbolisation comme une introduction rapide, une mise en confiance qui ne doit pas excéder trois à quatre semaines.

7. Notre enquête n'a pas voulu aborder la qualité du raisonnement dans les problèmes, ni la faculté d'invention dans ce cas particulier. Ce sera l'objet de nos recherches pour l'année qui vient.

8. Nous avons demandé un court rapport aux maîtres, au sujet de leurs expériences; jusqu'ici cinq nous ont répondu; voici un petit extrait de chacun de ces rapports qui disent bien l'enthousiasme du corps enseignant et sa conviction d'être dans le vrai.

« Je pense que même dans une classe à trois degrés, certains résultats peuvent être obtenus. Je dirai que la méthode Cuisenaire — complétée par d'autres matériels concrets à ne pas négliger — même si elle demande un surcroît de travail et de préparation de la part de l'enseignant, prépare certainement mieux l'élève à vaincre les difficultés futures et ceci non seulement en mathématiques, car des enfants préparés à approcher un nombre par divers cheminements font preuve — en français aussi — de plus de logique et surtout d'esprit de recherche. »

« Les experts sont enchantés de la diversité des connaissances enseignées même à la section enfantine et de la facilité de compréhension que donnent les réglettes. »

« Quant à la méthode, il faut la pratiquer mais ne pas oublier que le travail écrit se fait le plus souvent sans matériel, sinon l'enfant a vite compris qu'il dispose d'un outil qui le dispense de faire un effort de mémorisation. »

« Tout d'abord, monsieur l'Inspecteur, c'est un merci pour la joie apportée à l'école enfantine par l'usage des réglettes. Cette joie a pénétré dans les familles, car quelques mamans m'ont exprimé leur contentement. »

« Il serait dommage que cette méthode reste trop longtemps l'apanage du seul degré inférieur. Les découvertes que font les petits sont certainement très importantes pour leur développement psychologique. Si elles ne sont pas refaites, consolidées, complétées dans les années qui suivent, et particulièrement en troisième, le bénéfice acquis sur le plan mathématique pourrait être en partie perdu. »

9. Nous aimerions exprimer notre gratitude aux maîtres qui ont consenti cette expérience merveilleuse; aucun, sur une centaine environ, ne s'est refusé à cet effort quels que soient son âge, sa santé, sa classe ou ses aptitudes; nous en avons été heureux et réconforté; dans des conditions aussi idéales, comment ne pas travailler avec joie? Merci.

Lausanne, le 14 avril 1966

B. Beauverd, inspecteur

« Les nombres en couleurs »,
mai 1966

A nos lecteurs: Cette relation de M. l'inspecteur Beauverd est riche d'enseignements et ne manquera pas de susciter maintes réflexions auxquelles le « Bulletin » aimerait donner audience. A qui la parole?

Signalons encore que M. Beauverd a publié dans « Etudes pédagogiques 1965 » (Lausanne, Payot) un article intitulé *La genèse du nombre chez l'enfant et le pré-calcul* (p. 46-61) où est présentée la pensée de Jean Piaget sur le nombre.

L'hécatombe scolaire

C'est le titre d'un ouvrage signé Georges Bastin et publié aux Editions Dessart, 2, Galerie des Princes, à Bruxelles. Dans son laconisme un peu rude, il résume bien le propos de l'auteur : rechercher et décrire les causes de l'inadaptation croissante de l'école à l'enfant, qui se concrétise par une proportion d'échecs de moins en moins tolérable.

« On comprend, dit l'ex-professeur belge, maintenant directeur d'un centre psycho-médical, que l'industriel ou le commerçant, peu habitués à de tels déchets, que le contribuable qui doit payer la note (chaque redoublement représente une perte moyenne de 60 000 francs belges), que les professeurs qui participent à ce jeu de massacre, que les parents inquiets de voir leurs enfants s'engouffrer dans la gueule du Moloch pédagogique, désirent plus de clarté et attendent des responsables de notre système scolaire des réformes profondes. »

L'ouvrage a donc pour but d'établir, de manière aussi objective et scientifique que possible, une étiologie de l'échec scolaire et de proposer, autant que faire se peut, les moyens préventifs adéquats.

Tout en reconnaissant que les difficultés scolaires ont presque toujours des raisons complexes, où s'imbriquent déficiences physiques, psychiques et influences extérieures, l'auteur groupe ces causes, par souci de clarté, en trois catégories :

Facteurs intellectuels

La première question qui se pose, en cas d'échec, est évidemment de savoir si l'élève dispose des mécanismes intellectuels exigés par le programme de sa classe. Y répondre n'est pas facile. Les parents surestiment presque toujours leur progéniture, faute de point de comparaison. Quant aux professeurs, leur subjectivité est telle, malgré leur souci d'équité, que des enquêtes dignes de foi ont montré que le hasard seul décide de l'admission ou du rejet de 15 à 20 % des candidats.

Restent les tests, en particulier ceux qui permettent l'évaluation du fameux quotient intellectuel (Q.I.), dont on surestime parfois gravement la rigueur scientifique. Leur utilité est incontestable dans des cas précis, dans une situation bien standardisée où la tâche et le cadre de travail sont nettement délimités, en quelque sorte une situation de laboratoire. Leur principal défaut est qu'ils ne donnent qu'une vue statique de l'état mental, sans mesurer la qualité de l'effort ni surtout sa continuité.

L'auteur passe ensuite à l'examen des paliers successifs qui marquent le développement génétique de l'intelligence, dans une série de pages fort intéressantes sur l'état mental propre aux apprentissages fondamentaux : lecture, orthographe, calcul, puis sur les qualités requises pour l'enseignement secondaire. Un paragraphe est consacré à l'orientation scolaire « trop souvent dominée par des préjugés familiaux et sociaux d'ailleurs soutenus par la rigidité des structures scolaires traditionnelles... On n'imagine guère le nombre de mauvais départs pris à la suite de ces attitudes peu réalistes qui font fi des aptitudes et des motivations profondes des enfants ».

Facteurs physiques

L'intérêt de ce chapitre relève davantage du domaine médical que du domaine scolaire. L'éducateur y

trouvera cependant des explications sur ces « grains de sable » qui viennent tout à coup enrayer le mécanisme intellectuel d'élèves jusqu'alors sans histoires. La crise pubertaire est longuement traitée, avec les conséquences scolaires qu'elle entraîne, avance ou retard en ce domaine.

Facteurs affectifs

C'est la partie la plus longuement développée. L'auteur y a inclus tout ce qui ressortit au domaine familial, qui conditionne dans une si large mesure l'affectivité enfantine. Il s'attache à définir la part relative des traits héréditaires et de l'éducation, et examine successivement l'influence de la mère, celle du père, et celle des autres membres de la famille. Parents perfectionnistes, moralisateurs, autoritaires, surprotecteurs, indifférents, autant de types, autant de thèmes d'études pour cercles de parents. (Nous ne saurions trop recommander cet ouvrage à ceux de nos lecteurs qui fréquentent ou animent de tels cercles.)

Mais si l'évolution caractérielle de l'enfant est profondément marquée par le cadre familial, celui-ci est, à son tour, influencé par de nombreux facteurs sociologiques. Le développement de la technicité, en particulier, creuse l'écart entre les générations. Les parents ayant toujours plus de peine à rester « dans le vent ». Quant à la généralisation du bien-être, au désir de gagner davantage, elle perturbe la vie familiale par le travail extérieur de la mère, par la suroccupation du père, elle déracine l'enfant par les changements trop fréquents de logis. Tout ce passage est d'un grand intérêt, qui décrit les transformations de la cellule familiale en fonction de l'évolution sociale, et en particulier les conséquences de la télévision, du cinéma et des lectures de bas étage sur le comportement de l'enfant.

Dans une quatrième partie, enfin, M. Bastin fait le **procès de l'école**. Si rien n'est inédit dans les arguments qu'il avance, ce coup supplémentaire sur un clou bien connu ne fait pas de mal à entendre : par inertie traditionaliste, par hypertrophie intellectualiste, l'école néglige le corps, les vertus de la main, et surtout l'éducation artistique et sensible.

C'est affaire de programmes, mais aussi de méthodes... et de maîtres : « Ce qui fait un maître, son influence, son ascendant, c'est sa personnalité. Tant qu'on choisira les maîtres d'après des épreuves de connaissance et non d'après des épreuves de caractère, l'école pâtira de leur insuffisance ».

Encore faut-il les trouver, ces caractères d'élite, et les attirer au métier ! « Malheureusement, cette vocation d'éveilleur d'âmes n'est pas considérée à sa juste valeur par le public et par les autorités... Le mal qui ronge le plus la conscience professionnelle des éducateurs est de voir leurs fonctions dévalorisées de plus en plus, tant sur le plan des rémunérations que sur celui du prestige social... Il serait souhaitable de ne pas saper le moral d'un corps qui a donné au monde tant de forgers d'âmes et tant d'hommes au grand cœur. » Cela aussi, il est bon de l'entendre.

Un livre important, à lire et relire.

R.

Encre en cartouche ou bien en flacon?

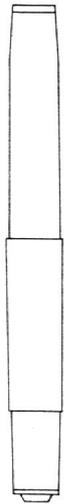
Le nouveau stylo scolaire JiF vous dispense de trancher d'emblée la question, car il est conçu à la fois pour les deux systèmes:

recharge au moyen de la cartouche flexible n° 23, ou remplissage pneumatique avec de l'encre en flacon, grâce à un mécanisme très simple.

Voilà ce qui fait du JiF un stylo scolaire tout prêt à répondre aux préférences individuelles, soit avec sa cartouche de plastique, si rapide et si propre, soit que vous restiez fidèle à la tradition plus économique du flacon.

Le JiF est en outre un stylo scolaire *des plus avantageux*: muni d'une cartouche, il ne coûte que *fr. 9.50* (et beaucoup moins pour les commandes collectives), et *fr. 12.50* seulement avec le mécanisme accessoire de remplissage.

la cartouche Waterman normale n° 23



Le stylo JiF fonctionne avec

de remplissage: une pression du doigt suffit pour faire le plein.



ou avec de l'encre en flacon, s'il est équipé du mécanisme

JiF - garni d'un bec souple bien visible!

JiF SA Waterman
Badenerstrasse 404
8004 Zurich

Waterman

Aux membres du Corps enseignant

Les nouveaux catalogues des éditions
Fernand NATHAN

« matériel didactique » et « livres scolaires » viennent de paraître.

C'est avec plaisir que nous vous en ferons l'envoi sur simple demande de votre part.

Editions SÉLECTION : dans la collection « Savoir faire... » vient de paraître de

Valérie Faure : **Merveilleux Coquillages** Fr. 7.55

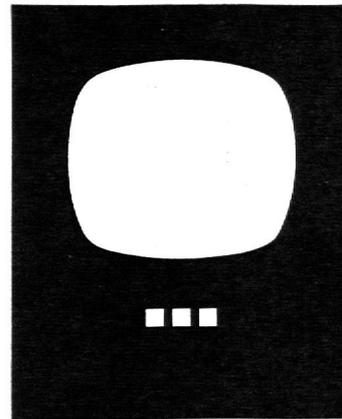
N'oubliez pas de renouveler vos abonnements de journaux pédagogiques Fernand NATHAN, afin de recevoir à temps les premiers numéros.

Agent général pour la Suisse :

J. MUHLETHALER

5, rue du Simplon - Genève (app. 105)

Tél. 36 44 52/51



Le luxe par l'épargne

Economiser d'abord, puis payer comptant grâce au système commode

Banque-Poste

Renseignements Banque Populaire Suisse

